



AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (TFP APS)

Titre à finalité professionnelle de niveau 3

LE MÉTIER

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de prévention et de sécurité assure la sécurité des personnes et des biens.

L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine est réglementé et nécessite la détention d'une carte professionnelle.

DURÉE

Durée : 6 semaines + 1 jour d'examen - 198 h

DIPLÔME

Titre à Finalité Professionnelle (anciennement CQP) Agent de Prévention et de Sécurité, certification de la branche professionnelle permettant l'obtention de la carte professionnelle.

ADMISSION

Inscription par mail avec CV et lettre de motivation à :
info.crfp@fondationcos.org
OU

Inscription directement sur votre compte formation, via le site : www.moncompteformation.gouv.fr

CONDITIONS TARIFAIRES

Formation éligible au CPF ou sur devis pour les autres publics

PUBLIC

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- CSP, CPF, devis...

MÉTIERS VISÉS

- Agent de prévention et de sécurité,
- Agent de surveillance et de gardiennage
- Agent de sécurité privée.
- Agent rondier en sécurité privée
- Agent d'intervention mobile en sécurité privée
- Agent de sécurité pré-vol
- Agent de sécurité arrière-caisse

PRÉREQUIS

Ce métier demande obligatoirement :

- Posséder une autorisation préalable délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

PROFIL RECHERCHÉ

- Manipulations de base en informatique
- La maîtrise d'une langue étrangère est appréciée
- Être titulaire du permis B est un plus pour de nombreux employeurs
- Rigueur, autonomie, travail en équipe, respect des règles et des consignes

LIEUX ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier offre des possibilités d'intervention dans de nombreux environnements de travail :

- Sites industriels, logistiques, commerciaux ou tertiaires ouverts ou non au public
- Société de gardiennage, grande distribution
- Espaces administratifs ou équipements collectifs

Dans cette profession l'amplitude horaire varie en fonction de l'activité de l'entreprise ou de la collectivité. Le travail de nuit et de week-end est courant.

PROGRAMME

Socle de base :

- UV 1 : Module de secourisme : Gestion des premiers secours
- UV 2 : Module environnement juridique : Environnement juridique de la sécurité privée
- UV 3 : Module de gestion des conflits : Gestion des risques et des situations conflictuelles
- UV 4 : Module stratégique : Transmission des consignes et informations

Spécialité :

- Complément module environnement juridique
- Complément module gestion des conflits
- Complément module stratégique
- UV 5 : Module prévention des risques d'incendies
- UV 6 : Module modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- UV 7 : Module sensibilisation aux risques terroristes
- UV 8 : Module professionnel
- UV 9 : Module palpation de sécurité et inspection des bagages
- UV 10 : Module surveillance par moyens électroniques de sécurité
- UV 11: Module gestion des risques
- UV 12: Module événementiel spécifique
- UV 13: Module gestion des situations conflictuelles dégradées
- UV 14: Module industriel spécifique

Évaluation de la formation :

- Épreuve écrite : 13 UV à valider.
- Épreuve pratique : Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat. 2 UV à valider.
- La certification SST sera validée en cours de formation. 1 UV à valider.

Le candidat sera certifié TFP APS s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à chaque UV de l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique et du SST. En cas d'ajournement, le candidat pourra se représenter à un examen pour valider le/les UV manquantes.

ÉVALUATIONS

Tout au long du parcours de formation, la progression des stagiaires est suivie grâce à des évaluations régulières. Celles-ci prennent différentes formes : mises en situation professionnelle reconstituée, QCM, questionnaire ou encore entretiens de suivi et de bilan. Ces évaluations, permettent d'ajuster les apprentissages en fonction des besoins de chacun.

CERTIFICATION

Les modalités de certification sont disponibles : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34054/>

Déroulé certification TFP APS :

- une épreuve théorique – QCU de 99 questions
- une épreuve pratique – le candidat est évalué au Poste Central de Sécurité et en ronde, en situation de gestions d'incidents

Code RNCP : RNCP36648

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36648/>

Certificateur : Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans la Branche Sécurité Privée et CPNE des Entreprises de Prévention et Sécurité / ADE

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/07/2027

COS-CRPF

N° agrément TFP APS : 77 18 11 06 01

Les taux de réussite, d'insertion et de satisfaction sont disponibles sur notre site : <https://www.cosformation.fr/chiffres-cles/>

RÉFÉRENTS HANDICAP

Au sein de l'établissement, des référents handicap sont à votre disposition pour vous informer et évaluer avec vous les adaptations éventuelles dont vous auriez besoin dans le cadre de votre formation.

Les coordonnées sont à solliciter par mail à l'adresse info@cosformation.fr en amont de votre entrée en formation.

LIEU DE LA FORMATION

COS CRPF - Nanteau-sur-Lunain
2 rue des Arches
77710 Nanteau-sur-Lunain
A 10 mn de Nemours

Site accessible aux personnes à mobilité réduite.

CONTACT

Suivi administratif des stagiaires
Etablissement et service de préorientation, réadaptation professionnelle et de formation
COS CRPF

Tél. : 01 64 45 18 03

Email : info.nanteau@fondationcos.org



Rejoignez-nous :

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.linkedin.com/company/cos-crpf/



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au titre des obligations d'actions relatives aux ACTIONS DE FORMATION, DES ACTIONS DE COMPTÉRISES À ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE